



COMMUNE DE NANGY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°51/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE NANGY
HAUTE-SAVOIE

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 11
Votants 13

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 décembre,
Se sont réunis les membres du conseil municipal
Sous la présidence de Monsieur le Maire,
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,
Le 16/12/2025 par voie dématérialisée.

PRESENTS : MM. Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, GAVARD
Jacky, David SERVAGEANT, Hervé MICHEL

MMES : Nadège SAPORITO, Ashley REBAINE, Magali JUILLET,
Natacha MAITRET, Denise FERNANDES, Nicole DURET.

ABSENCES : Madame Pamela BENOIT BARNET,
Madame Aline VEYRAT,
Madame BREUZA Natalie,
Madame PIANTCHENKO Christine
Monsieur Nicolas GODET,
Monsieur Dominique GABERT

POUVOIRS : Monsieur Hubert CHEVALLET donne pouvoir à Natacha MAITRET
Monsieur Patrick MASSON donne pouvoir à Rodolphe ARNOULD

*Madame Ashley REBAINE est nommée secrétaire de séance.
(Art. L2121-15 CGCT)*

OBJET : Construction d'une passerelle piétons cyclistes sur l'Arve

Attendu par tout un territoire, le projet d'aménagement de la passerelle sur l'Arve et ses raccordements, faisant partie du tracé de la vélo route Léman Mont-Blanc sur les territoires des communes de Contamine-sur-Arve, Nangy et Scientrier, arrive désormais dans la procédure d'enquête publique au titre du Code de l'expropriation et emportant mise en compatibilité pour les PLU des communes de Scientrier et Contamine-sur-Arve. Ainsi, le Conseil départemental a élaboré un dossier d'enquête publique emportant mise en compatibilité des PLU à modifier pour les deux communes citées ci-dessus. Cette enquête publique commencera le 29 janvier, avec 3 permanences du commissaire enquêteur à la mairie de Nangy, comme défini dans l'arrêté préfectoral.

Il est proposé au conseil municipal de :

Confirmer la prise en compte de l'enquête publique pour la construction de la passerelle V61

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité :
13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

PREND ACTE de l'enquête publique pour la construction de la passerelle V61.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Madame Ashley REBAINE



Le Maire,
Monsieur Laurent FAVRE

